2.1 Groupe de travail crèches

Politique d'attribution

Grille à points pour attribuer les places réservées

Procédure ad hoc à prévoir localement	Signalement des services sociaux	Situation d'urgence
20	Contraintes horaires liées à l'activité professionnelle impliquant une demande de garde à des horaires atypiques	Horaires atypiques Uniquement pour les crèches proposant des horaires d'ouverture adaptées
25 15	Enfant en situation de handicap Perte subite du mode de garde	
10	Frère ou sœur déjà dans la crèche ou demande pour plusieurs enfants (hors gémellité)	Mode de garde : besoins et contraintes
10	Célibat géographique	
20	Parent en situation de handicap	
15	Naissances multiples	or actual channels
5 par enfant	Nombre d'enfants à charge (dans la limite de 25 points)	Structure familiale
20	Famille monoparentale	
10	Mutation professionnelle	
QF supérieur à 1000 = 0 point QF inférieur à 1000 = 5 points QF inférieur à 800 = 10 points QF inférieur à 650 = 15 points QF inférieur à 500 = 20 points	Revenus selon le quotient familial de la CAF	Ressources / situation professionnelle
Points	Critères pris en compte dans la décision	Thème

